

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-4282/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Viabilisation du secteur Sud de la ZAC du Petit Arbois" à Aix-en-Provence MET 18/7978/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Le Domaine du Petit Arbois à Aix-en-Provence constitue le cœur du Technopôle de l'Arbois. Cet écosystème singulier vise à accueillir des laboratoires de recherche, centres d'enseignement supérieur, jeunes entreprises innovantes, outils de création d'entreprises innovantes (pépinière et pôles de compétitivité) qui œuvrent dans la performance environnementale et le développement durable.

L'opération consistera à viabiliser le secteur Sud de la ZAC du Petit Arbois actuellement partiellement aménagé et peu organisé, afin de pouvoir développer une nouvelle offre de locaux dédiés à l'innovation et à l'accueil d'entreprises. Ce secteur occupe un vaste ensemble de 5,5 hectares, il doit être en capacité d'accueillir dans les prochaines années une grande partie du potentiel de constructibilité résiduel de la ZAC : soit environ 13 000 m² de surface de plancher, avec une mixité tant dans les formes urbaines que dans la programmation (laboratoires, bureaux, halles technologiques, etc...).

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 000 000 euros Hors Taxes, soit 1,2 M€ TTC.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Région Provence Alpes Côte d'Azur CRET 2018-2020	27,5 %	275 000 euros HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	72,5 %	725 000 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du n° URB 019-3293/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant le Contrat Régional d'Équilibre Territorial ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 18 octobre /2018 autorisant l'opération « Viabilisation secteur Sud de la ZAC du Petit Arbois ».

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Viabilisation du secteur Sud de la ZAC du Petit Arbois à Aix-en-Provence », et de solliciter les subventions nécessaires.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Article 2 :

Les crédits nécessaires devront être inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous réserve de disponibilité.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY